



Allocution de Monsieur le Ministre

A l'occasion de la cérémonie de signature du Protocole d'accord entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne concernant le Cadre Unique d'Appui 2014-2017

-Rabat, le mercredi 05 novembre 2014 à 10H00-

Monsieur l'Ambassadeur,

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, pour commencer, souhaiter la bienvenue à Monsieur l'Ambassadeur de l'Union européenne, ainsi qu'à son équipe, et lui exprimer ma satisfaction de procéder, aujourd'hui, à la signature du Protocole d'Accord entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne relatif au Cadre Unique d'Appui qui consacre l'aboutissement du processus de programmation pour la période 2014-2017.

Je ne peux que me féliciter de la décision prise par la Commission européenne d'allouer au Maroc une enveloppe financière **pour la période 2014-2017, sous forme de don, comprise entre un montant minimum de 728M€ et un montant maximum de 890M€.**

Je voudrais, à cet égard, exprimer notre satisfaction de constater que le Maroc est, de ce fait, le premier bénéficiaire, en terme absolu, au titre de l'Instrument européen de voisinage. Cela consacre les choix judicieux du Maroc en termes de politique économique et sociale et de respect des valeurs fondamentales de démocratie.

Cette programmation financière intervient dans un nouveau cadre de relations extérieures de l'Union européenne, à savoir le nouvel instrument financier de voisinage européen (IVE) et la communication du 15 mai 2012 qui a consacré le principe de « donner plus pour recevoir plus » ou « More for more », principe qui prévoit que : *« seuls les partenaires souhaitant s'engager dans des réformes politiques et respecter les valeurs universellement reconnues des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit peuvent bénéficier des aspects les plus avantageux de la politique de l'Union ».*

Comme vous le savez, notre pays a entamé, depuis l'adoption de la nouvelle constitution en juillet 2011, une dynamique d'approfondissement du processus démocratique et de l'Etat de droit, du respect des droits de l'Homme, des libertés fondamentales, de l'égalité des genres ainsi que vers le développement d'une économie durable et inclusive à même de réduire les inégalités sociales et territoriales.

Cette constitution renforce les mécanismes institutionnels de participation démocratique et citoyenne à tous les échelons de la vie politique du Royaume à travers :

- ⇒ L'élévation de la Justice au rang de pouvoir indépendant au service d'une protection réelle des droits et de l'assurance du respect des lois ;
- ⇒ La consolidation du principe de séparation et d'équilibre des pouvoirs et l'approfondissement de la démocratisation;
- ⇒ Le renforcement des organes et outils constitutionnels d'encadrement des citoyens;
- ⇒ La démocratie territoriale et la régionalisation avancée ; et
- ⇒ La consolidation des mécanismes de moralisation de la vie publique.

Permettez-moi, également, de rappeler que, malgré un contexte international et régional difficile, le Maroc a montré sa volonté et son engagement ferme à poursuivre son développement, et ce, par la mise en place d'un modèle de développement économique qui combine ouverture économique, stratégies sectorielles et profondes réformes structurelles.

Ce modèle de développement économique, qui a montré sa résilience face aux chocs externes liés à la crise économique et financière mondiale, vise notamment :

- ⇒ L'approfondissement des réformes et des stratégies ciblées en partenariat avec les opérateurs privés ;
- ⇒ l'assainissement des finances publiques à travers les changements initiés, notamment l'adoption de la Loi Organique des Finances ;
- ⇒ la poursuite de l'amélioration de l'environnement des affaires à travers le renforcement de la bonne gouvernance et de la transparence, la modernisation de l'environnement juridique, l'encouragement de l'entrepreneuriat et la jeune entreprise et la facilitation de l'accès au financement.

Monsieur l'Ambassadeur,

Mesdames et Messieurs,

La nouvelle programmation financière pour la période 2014-2017 prévoit l'appui à trois secteurs d'intervention qui sont (i) l'accès aux services de base, (ii) la gouvernance démocratique, l'Etat de droit et la mobilité et (iii) l'emploi, la croissance durable et inclusive, ainsi qu'un appui complémentaire destiné à la mise en œuvre du Plan d'action du Statut avancé 2013-2017, à l'ALECA et à la société civile.

Ces axes s'intègrent parfaitement dans le cadre des priorités de développement économique et social du Maroc et des objectifs de la politique de coopération de l'Union européenne.

A cet égard, je voudrais rappeler les engagements prévus au niveau de la dimension financière du Plan d'action de la mise en œuvre du Statut avancé 2013-2017, à savoir notamment :

- examiner les modalités en vue de franchir une nouvelle étape dans l'accès aux moyens financiers communautaires adéquats pour accompagner le Maroc dans une logique de la politique régionale et de cohésion de l'UE et d'adoption de nouvelles procédures de mise en œuvre ;

- Optimiser la mise en œuvre des instruments financiers existants, grâce à un meilleur ciblage des programmes de coopération et une meilleure collaboration entre le Maroc et l'UE afin d'optimiser la capacité d'absorption du Maroc.
- Tirer parti de tous les nouveaux instruments et programmes thématiques pertinents qui ont été mis en place par l'UE au titre de son action extérieure en tenant compte des besoins et des progrès réalisés sur la voie des réformes par le Maroc.

Je voudrais, à ce sujet, souligner que, comme l'ont démontré les résultats de la coopération financière avec l'Union européenne en termes de développement socio-économique du Maroc et de mise en œuvre de réformes importantes, l'appui budgétaire demeure l'instrument d'aide le plus adéquat pour notre pays.

Pour conclure, je tiens à remercier les services de la Commission européenne et la Délégation de l'Union européenne à Rabat pour leur engagement à tous les stades de la mise en œuvre de notre coopération financière et de l'excellente collaboration qui existe entre ces institutions et les départements ministériels concernés.